

1. **Débitrice: Syndicat des bouchers de la ville de Fribourg, 1700 Fribourg**
2. *Date de la négociation:* 23.09.2004
3. *Lieu des négociations:* 1700 Fribourg
Indication: Le lieu et l'heure des négociations seront publiés. Il convient de signaler aux créanciers qu'ils peuvent exprimer leurs objections concernant le concordat aux cours de ces négociations.
4. *Remarques:* Syndicat des bouchers de la ville de Fribourg représenté par son commissaire, M. Jacques Ceriani, c/o MCM Conseil S.A., à Granges-Paccot, et par Me Jacques Piller, avocat à Fribourg, demande l'homologation d'un concordat.
Cette demande, ainsi que le rapport déposé par le commissaire au sursis, seront examinés le jeudi 23 septembre 2004, à 15 heures 30, au Greffe du Tribunal civil, route des Arsenaux 17, 1700 Fribourg, salle no 5 (rez-de-chaussée).
Les opposants peuvent faire valoir par écrit leurs moyens d'opposition jusqu'au 17 septembre 2004. Ils peuvent également se présenter à l'audience.
Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine
1702 Fribourg

(02352524)